



Commission  
des valeurs mobilières  
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° 2000-MC-2027

**NUMÉRO DE PROJET SÉDAR : 282824**

DOSSIER N° 1264

Objet :           Compagnie Minière Black Hawk Inc.  
                  Demande de dispense de prospectus pour  
                  un placement à l'extérieur du Québec

Vu les informations présentées le 14 juillet 2000;  
vu l'article 12 de la Loi sur les valeurs mobilières;  
vu l'article 115 du Règlement sur les valeurs mobilières;  
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef du service du financement des sociétés :

accorde la dispense de prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec de 4 722 079 actions ordinaires, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Fait à Montréal, le 18 juillet 2000.

Le chef du service du  
financement des sociétés,

*(s) Fernand Lavigne*  
Fernand Lavigne

IP/pp